

**Conseil Municipal**

**Compte rendu sommaire de la séance du 2 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 02 juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 26 juin 2020, est réuni au lieu Hôtel de Ville - Grand Salon, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mmes Déborah SANIEZ et Emilie LECLERCQ

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Armand AUDEGOND, Mme Aurore COLSON, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, Mme Valérie LORRIAUX, M. Mattéo GUALANO, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludvine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, Mme Jeanine NOIRET, M. Jean-Marcel GRANDAME, M. Guy MARCHANT, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, Mme Maryse DUMORTIER, Mme Geneviève MANNARINO, M. Patrick ROUSSIES, Mme Isabelle DESOIL, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Sophie MERIAUX, Mme Elisa CAUDRELIER, M. Michaël MARTINEZ, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Emilie LECLERCQ, Mme Elodie CARON, Mme Déborah SANIEZ, M. José PRESSOIR, Mme Luce TROADEC, M. Quentin OMONT, Mme Chantal PLAQUET, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE.

Excusés :

Mme Kostia HUANT excusée qui a donné pouvoir à Mme Luce TROADEC pour les délibérations 4 à 12 incluses

M. Didier LEGRAND excusé qui a donné pouvoir à M. Quentin OMONT pour les délibérations 4 à 12 incluses

M. Michel BROUILLARD excusé qui a donné pouvoir à M. José PRESSOIR pour les délibérations 4 à 12 incluses

Absents :

M. Régis DUFOUR-LEFORT jusqu'à la délibération 28 incluse - Mme Kostia HUANT absente aux délibérations 1,2,3 et 13 à 30 -

M. Didier LEGRAND absent aux délibérations 1,2,3 et 13 à 30 - M. Michel BROUILLARD absent aux délibérations 1,2,3 et 13 à 30

**Ordre du jour**

**RAPPORT**

**1 Présentation du rapport annuel relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) 2019**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- de prendre connaissance du rapport annuel 2019 relatif à la Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2019.

**ACTES RÉGLEMENTAIRES**

**2 Adoption du règlement intérieur du conseil Municipal - Mandat 2020 - 2026**

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 1 abstention (Mme LORETTE), décide :

- D'adopter le règlement intérieur présenté

**3 Délégation au Maire de certains pouvoirs - Complément à la délibération n° 3 du 26 mai 2020**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'approuver le complément apporté à la délibération numéro 3 du 26 mai 2020.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes - Modificatif**

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'Accepter les modifications ci-dessous, à savoir :

Structures	Nombre de sièges	Elus désignés	Nouvelles propositions
Ecole Maternelle Hélène Boucher	1 titulaire	Ludivine BILLOIR	Monique HEGO



Faculté des Lettres, Langues Arts et Sciences Humaines	1 titulaire	Ludivine BILLOIR	Elodie CARON
Conservatoire à Rayonnement départemental – Conseil d'Établissement	1 titulaire	Elodie CARON	Emilie LECLERCQ
Lycée du Hainaut	2 titulaires	- Maryse DUMORTIER - Aurore COLSON	- Maryse DUMORTIER - Lorenzo DEL CIOTTO
Faculté de Droit d'Economie et de Gestion	1 titulaire	Maurice SPRATBROW	Delphine ALEXANDRE
Ecoles privées – conseil d'école			
Marie Immaculée	1 titulaire	Geneviève MANNARINO	Delphine ALEXANDRE
Notre Dame	1 titulaire	Delphine ALEXANDRE	Geneviève MANNARINO
CCAS		Administrateur de la sté-evile	Gréta RENARD Repris par arrêté

## 5 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la SAEM Le Phenix

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 6 voix contre Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, décide :

- de déposer 2 listes au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée

### 1ère liste

M. Patrick ROUSSIES

### 2ème liste

Mme Luce TROADEC

- de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
- de procéder au vote désignant le membre pour siéger au sein de la SAEM Le Phenix par vote à la main levée, à savoir :

### Résultat des votes :

- 1ère liste :

36 pour et 6 contres (MM. LEGRAND, BROUILLARD, Mme HUANT, MM. OMONT, PRESSOIR, Mme TROADEC)

- 2ème liste :

6 pour (MM. LEGRAND, BROUILLARD, Mme HUANT, MM. OMONT, PRESSOIR, Mme TROADEC) et 36 contres

A été élue la liste n° 1 par 36 pour et 6 contres (MM. LEGRAND, BROUILLARD, Mme HUANT, MM. OMONT, PRESSOIR, Mme TROADEC), à savoir

- M. Patrick ROUSSIES

## 6 Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la SPL Transalley

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 6 voix contre Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, 1 abstention Mme LORETTE, décide :

- de déposer deux listes au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée

### 1ère liste

Bernard MOREAU

### 2ème liste

Quentin OMONT

- de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
- de procéder au vote désignant le membre pour siéger au sein de la SPL Transalley par vote à la main levée, à savoir :

### Résultat des votes :

- 1ère liste : 35 pour, 6 contres (MM. LEGRAND, BROUILLARD, Mme HUANT, MM. OMONT, PRESSOIR, Mme TROADEC) et 1 abstention (Mme LORETTE)

- 2ème liste : 6 pour (MM. LEGRAND, BROUILLARD, Mme HUANT, MM. OMONT, PRESSOIR, Mme TROADEC), 35 contres et 1 abstention (Mme LORETTE)

A été élue la liste n° 1 par 35 pour, 6 contres (MM. LEGRAND, BROUILLARD, Mme HUANT, MM. OMONT, PRESSOIR, Mme TROADEC) et 1 abstention (Mme LORETTE) à savoir

- M. Bernard MOREAU

**7 Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales**

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'acter que chaque conseiller a été informé de la création de la commission de contrôle et des conditions dans lesquelles il pourrait se porter candidat.

**8 Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la SAEM Valenciennes Stationnement.**

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, 1 abstention (Mme LORETTE), décide :

- d'annuler la délibération n°29 du conseil municipal du 26 mai 2020
- de déposer 1 liste au président de séance qui accorde quelques minutes à cette fin et en indique la composition à l'assemblée
- de prononcer à l'unanimité le caractère public du scrutin
- de procéder au vote désignant le membre pour siéger au sein de la SAEM Valenciennes Stationnement par vote à la main levée, à savoir :
  - Guy MARCHANT - Didier RIZZO - Mattéo GUALANO - Salvatore DI VITA
  - Jeanine NOIRET - Emilie LECLERCQ - Elisa CAUDRELIER

**9 Rémunération du président de la SAEM Valenciennes Stationnement**

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 6 voix contre (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 1 abstention (Mme LORETTE), et 7 non participations au vote (M. RIZZO, M. GUALANO, Mme NOIRET, M. MARCHANT, M. DI VITA, Mme CAUDRELIER, Mme LECLERCQ), décide :

- De bien vouloir fixer la rémunération de la présidence de la SAEM Valenciennes Stationnement comme suite : en contrepartie des fonctions de représentant principal et permanent de la ville de Valenciennes, il est proposé d'accorder à ce représentant, à compter de sa nomination, une rémunération brute d'un montant mensuel de 1522 euros brut.

Cette rémunération sera soumise à cotisations et sera imposée dans la catégorie des traitements et salaires.

**10 Rémunération des administrateurs de la SPL Stationnement**

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 6 voix contre (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 1 abstention (Mme LORETTE), et 3 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. MARTINEZ), décide :

- Fixer la rémunération des administrateurs de la SPL Stationnement comme suite : en contrepartie de leurs fonctions, il est proposé d'accorder à chaque administrateur des jetons de présence à hauteur de 6 000 euros annuel, à compter de leur nomination. Cette rémunération fera l'objet de prélèvements sociaux qui sont à la charge desdits administrateurs.
- Fixer la rémunération du Président Directeur Général de la SPL Stationnement comme suite : en contrepartie de ces fonctions, il est proposé d'accorder à ce dernier, à compter de sa nomination, une rémunération brute d'un montant mensuel de 1540 euros brut. Cette rémunération sera soumise à cotisations et sera imposée dans la catégorie des traitements et salaires.

**11 Garantie d'emprunt accordée à la SPL Stationnement - report d'échéances**

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 6 voix contre (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), et 3 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. KOLLER, M. MARTINEZ), décide :

- De réitérer la garantie de la ville de Valenciennes à hauteur de 1 117 750 € pour toute la durée du prêt et jusqu'à son complet remboursement, en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires.

Il est à préciser que

- la garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Au cas où la SPL STATIONNEMENT ne s'acquitterait pas pour quelque motif que ce soit des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts ou des frais accessoires au titre du contrat, la Ville de Valenciennes s'engage à effectuer le paiement en lieu et place de la SPL STATIONNEMENT, à hauteur de sa garantie, sur simple demande de l'établissement prêteur

- Sont présentés à la délibération le contrat de prêt signé entre la SPL Stationnement et le Crédit Agricole Mutuel Nord de France le 04 septembre 2019, la demande de pause d'échéances datée du 30 avril 2020 et le nouvel échéancier intégrant la pause d'échéances

## **12 Garantie d'emprunt accordée à la SAEM Valenciennes Stationnement - report d'échéances**

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 6 voix contre (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 7 non participations au vote (M. RIZZO, M. GUALANO, Mme NOIRET, M. MARCHANT, M. DI VITA, Mme CAUDRELIER, Mme LECLERCQ), décide :

- De réitérer la garantie de la ville de Valenciennes à hauteur de 50 % pour le prêt contracté par la SAEM Valenciennes stationnement auprès de la Banque postale sous la référence LBP-00005401000001, cela pour toute la durée restante du prêt et jusqu'à son complet remboursement, en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires.

Il est à préciser que :

- la garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Au cas où la SAEM Valenciennes stationnement ne s'acquitterait pas pour quelque motif que ce soit des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts ou des frais accessoires au titre du contrat, la Ville de Valenciennes s'engage à effectuer le paiement en lieu et place de la SAEM Valenciennes stationnement, à hauteur de sa garantie, sur simple demande de l'établissement prêteur
- est présenté à la délibération le projet d'avenant au contrat de prêt LBP-00005401000001.

## **CONVENTIONS**

### **13 Convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les centres de loisirs sans hébergement (ALSH)**

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), et 1 abstention (Mme LORETTE), décide :

- D'adhérer au groupement de commandes en vue de la passation de marchés de fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les centres de loisirs sans hébergement (ALSH)
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes présentée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande
- De désigner *Mme Delphine ALEXANDRE* comme représentant au groupe de travail chargé de décider de l'attribution du marché après analyse des offres.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) ou accord-cadre(s) correspondant(s) ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.

### **14 Convention financière avec la Ville d'Anzin pour la Cité Educative**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération financière entre Anzin et Valenciennes et tout document relevant de l'exécution de cette dernière.

### **15 Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants 2020 en partenariat avec la Ville de Valenciennes, la Fondation 30 Millions d'Amis et l'association CITANIMAL.**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec La Fondation 30 Millions d'Amis et la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- De verser à la Fondation 30 Millions d'Amis la somme de 1 750 €, correspondant à la prise en charge des frais de stérilisation et d'identification, à hauteur de 50%, pour les 50 chats estimés en 2020 ;
- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'association CITANIMAL et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

### **16 Programme Action Cœur de Ville - Convention opérationnelle et expérimentale avec l'EPF**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :



- D'approuver la conclusion d'une convention d'intervention opérationnelle tripartite avec l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais portant sur le programme Action Cœur de Ville de Valenciennes,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout avenant y afférent.

**17 Convention de partenariat pour le Plan de Conservation Partagée des périodiques imprimés en Hauts de France et convention pour le signalement des publications en série dans le Sudoc (Système Universitaire de Documentation)**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'approuver le principe de ces conventions,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

**RÉGULARISATIONS FONCIÈRES**

**18 Acquisition à la SARL de l'Intendance d'une emprise de 17 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AR 1027 à l'arrière du parking du passage de l'Arsenal et classement dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de 17 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AR n° 1027 AR n° 1063 sur l'extrait cadastral présenté appartenant à la SARL de l'Intendance et située à l'arrière du parking du passage de l'Arsenal.
- D'autoriser, après transfert de propriété, son classement dans le domaine public communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

**OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

**19 Cession de l'ancien Arsenal à la SAS CINE VALENCIENNES - modification des conditions du paiement du prix**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'accepter de modifier les modalités du paiement du prix de vente des biens et droits immobiliers dénommés « ancien Arsenal » fixé à 550 000 €, telles que présentées
- Encaissement le jour de la signature de l'acte authentique d'une somme de 50 000 €, Paiement de la somme de 250 000 € à 10 ans et paiement du solde de 250 000 € à 15 ans avec paiement annuel d'intérêts au taux légal qui commenceront à courir à compter de la signature de l'acte notarié authentique, payables par année échue, le 30 décembre de chaque année.
- Insertion dans l'acte authentique de clauses résolutoires et la mise en place d'un mécanisme de sûreté qui permettront à la Ville de disposer de l'assurance d'être payée au terme du délai de 15 ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au compromis de vente ainsi que tout acte à venir inhérent à cette vente.

**AMENAGEMENT URBAIN**

**20 Avenant 1 - Réhabilitation de l'hôpital du Hainaut - Convention relative à la requalification de la place de l'Hôpital Général au droit de l'accès au siège de Valenciennes Métropole.**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant en cas d'empêchement à signer l'avenant à la convention relative à la requalification de la place de l'Hôpital Général au droit de l'accès au siège de Valenciennes Métropole.

**FINANCES**

**21 Concession de service public pour la gestion du Centre Aquatique Nungesser - processus de discussion sur les conséquences de la crise sanitaire Covid 19**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'autoriser M. le maire ou son représentant à entamer un processus de discussion avec le délégataire pour les 3 périodes de fermeture, préouverture et ouverture en mode dégradé liées aux mesures imposées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19s'étendant du 16 mars au 31 décembre 2020
- D'autoriser M. le maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

**22 Autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public en fonction**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'accorder une autorisation générale et permanente au comptable public en fonction de la ville de Valenciennes afin de recourir, envers les redevables défaillants, aux oppositions à tiers détenteur (employeurs, banques, notaires, CAF, etc) et aux différentes procédures civiles d'exécution (saisie sur rémunération, saisie-attribution CAF, saisie immobilière, saisie attribution de créances, ...) sauf la procédure de vente, sans solliciter l'autorisation préalable de Monsieur le Maire ou son représentant
- De donner cette autorisation pour tous les titres émis, dans le cadre du budget principal de la ville et dans le cadre des budgets annexes existants ou à venir
- De fixer la durée de cette autorisation à la durée du mandat en cours

**23 Subvention exceptionnelle à l'Association Valenciennes dynamite**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'approuver la subvention exceptionnelle
  - D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser 1 000,00 €
- Cette subvention sera créditée sur la ligne 65748-024-2330 au BP 2020.

**24 Cercle archéologique et historique de Valenciennes et de son arrondissement - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'accorder une subvention de 1 000. € au Cercle archéologique et historique de Valenciennes et de son arrondissement.

**25 Compagnie Anton Tchekhov - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Compagnie Anton Tchekhov.

**26 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Secours Populaire Français**

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, décide :

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au Secours Populaire Français.

**27 Résiliation pour faute du Contrat de Partenariat conclu avec la Société Bouygues Energies & Services (ex ETDE) et portant sur l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, les illuminations festives, les éclairages sportifs extérieurs, la vidéoprotection, la mise en valeur par la lumière du patrimoine de la Ville, les bornes foraines, l'alimentation des supports de jalonnement d'informations et la mise en place d'un réseau de rechargement de véhicules électriques**

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, et 3 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), décide :

- D'autoriser le Maire, ou le représentant de la Commune dûment habilité à cet effet, à prononcer la résiliation du contrat pour faute de la société Bouygues Energies & Services, si celui-ci ne s'est pas conformé à ses obligations dans le délai de mise en demeure de 1 mois prévu au Contrat, et à accomplir tous les actes et toutes les diligences nécessaires pour l'exécution de cette décision,
- Dans l'hypothèse où la résiliation pour faute serait prononcée, à verser l'indemnité prévue au Contrat dont les termes ont été rappelés dans l'exposé des motifs,
- Dans l'hypothèse où la résiliation pour faute serait prononcée, de poursuivre le paiement échelonné de chaque échéance de loyers irrévocables tranche N due au CENFE jusqu'à la date du terme normal du Contrat.

**RESSOURCES HUMAINES**

**28 Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). VILLE**

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 1 voix contre (Mme LORETTE), décide :

- D'adopter le principe de la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois :
  - o Ingénieurs territoriaux,
  - o Techniciens territoriaux,
  - o Puéricultrices territoriales,
  - o Infirmiers territoriaux en soins généraux,

- Auxiliaires de puériculture territoriales,
- Educateur territoriaux de jeunes enfants,
- Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.
- D'adopter les modalités d'attribution du RIFSEEP telles que définies par la présente délibération,
- De fixer au 1<sup>er</sup> septembre 2020 la date de prise d'effet de la présente délibération.

**29 Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID 19**

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la création de la prime exceptionnelle covid-19 à l'attention du personnel selon les critères d'attribution défini
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**30 Mise à jour du tableau des effectifs.**

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser les suppressions et créations des emplois présentés,
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations et suppressions d'emplois.

**QUESTIONS ORALES**

Groupe « Valenciennes Citoyenne »

Nathalie LORETTE

- Centre de loisirs pendant les vacances d'été

Groupe « Valenciennes Verte et Solidaire »

M. PRESSOIR :

- réouverture du Musée : jours d'ouvertures, amplitude horaire au public et vocation éducative

M. OMONT

- Revendication des salariés du sous-traitant ONET pour le nettoyage de l'Hôpital de Valenciennes

Groupe « Défendre les Valenciennois »

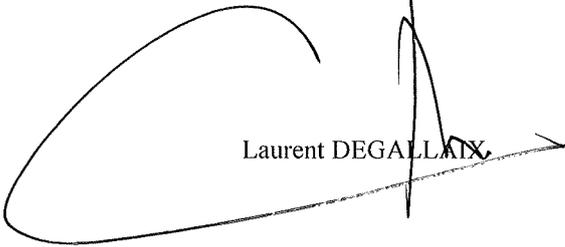
M. DELOGE

- navette St Cordon

**La séance est levée à 18 h 05**

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le - 6 JUL. 2020 pour y demeurer jusqu'au - 6 SEP. 2020

A Valenciennes, le - 6 JUL. 2020  
LE MAIRE



Laurent DEGALLATX